



Luxembourg, le 7 juin 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Château « La Fontaine » et son parc à Luxembourg-Clausen

« Mansfeld revisited » et annonce des projets retenus dans le cadre du concours d'idées

Le mardi 6 juin 2023, les responsables politiques de la Ville de Luxembourg et les représentants de l'Institut d'Histoire de l'Université du Luxembourg ont présenté l'ouvrage scientifique « Mansfeld revisited ». Dans le même cadre, les cinq projets retenus pour la deuxième phase du concours d'idées européen pour la remise en valeur du site Mansfeld et de ses vestiges ont été présentés suivi de l'annonce des deux projets retenus dans le cadre du concours.

Symposium Mansfeld en février 2022 et publication de l'ouvrage scientifique « Mansfeld revisited »

À la suite du symposium scientifique *L'ancien château « La Fontaine » et son parc à Luxembourg-Clausen* qui a eu lieu du 28 février au 1^{er} mars 2022 au Cercle Cité autour de la thématique du Château de Mansfeld et de ses alentours, l'ouvrage « *Mansfeld revisited - L'ancien château de « La Fontaine » et son parc à Luxembourg-Clausen. État de la recherche et perspectives d'avenir / Das ehemalige Mansfeld-Schloss und sein Areal in Luxembourg-Clausen. Forschungszustand und Perspektiven* » a été rédigée sous la direction du Service Urbanisme de la Ville de Luxembourg en collaboration étroite avec M. Martin Uhrmacher de l'Institut d'Histoire de l'Université du Luxembourg.

L'objectif principal du symposium était d'analyser et de synthétiser les apports des spécialistes de renommée internationale et nationale afin de les intégrer dans un cahier des charges permettant à la Ville d'isoler les possibilités d'utilisation et de mise en valeur de l'ancien château, de ses jardins et du patrimoine historique du site Mansfeld dans un futur proche en se basant sur l'état actuel des recherches historiques, archéologiques et architecturales.

Concours d'idées : remise en valeur du site Mansfeld et de ses vestiges à Clausen

En novembre 2022, la Ville de Luxembourg a lancé le concours d'idées européen par lequel elle souhaite mettre en avant et réactiver le site Mansfeld, situé à Luxembourg-Clausen. La mise en valeur de ce site historique et unique, l'optimisation du quartier en général et de ses espaces verts et bâtis, et la mise en œuvre d'une programmation publique et inclusive figurent parmi les principales missions du concours.

- Historique du site Mansfeld



Le nom du site Mansfeld fait référence au comte Pierre-Ernest de Mansfeld (1517 - 1604) qui y a fait construire au XVI^e siècle son château nommé « La Fontaine », de même qu'un somptueux jardin et un parc à gibier. Au fil des siècles, la parcellisation et l'urbanisation du site ont continué et suite à la démolition progressive du château, le site et le quartier de Clausen en général s'est fait une renommée pour son horticulture, ses brasseries avec terrasses, et ses bains. Au tournant du XX^e siècle, des vestiges du château, de la maison des bains, d'une grotte artificielle et des fontaines ont été découverts et un nouvel intérêt, cristallisé entre autre dans la fondation de l'Association des Amis du Château de Mansfeld, a immérgé.

- *Protection du patrimoine et zone UNESCO*

En 1991, le conseil communal de la Ville de Luxembourg approuve provisoirement le projet d'aménagement général dit « Joly », approuvé définitivement en 1994. Cette décision représente également la première démarche de protection patrimoniale des terrains et vestiges du domaine que la Ville a racheté progressivement depuis les années 1980, et qui sont classés sous les monuments et sites protégés sous la dénomination « les vestiges du château et le domaine dit *parc Mansfeld* ». La protection communale patrimoniale persiste sous la réglementation en vigueur depuis 2017.

Toujours en 1994, dans la continuité de cette protection patrimoniale communale et en collaboration avec l'Institut national pour le patrimoine architectural (INPA, ancien Service des Sites et Monuments nationaux), la Ville choisit d'inclure le site Mansfeld et le faubourg de Clausen dans la zone (tampon) des vieux quartiers et fortifications de la ville de Luxembourg soumis pour inscription à la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'inscription étant faite en décembre 1994.

Dès 2015, la Ville a pris en charge les études patrimoniales poussées et complètes de ses terrains. En 2017, la Ville de Luxembourg a ainsi inauguré le parc Mansfeld, et en 2018, le gouvernement luxembourgeois a classé une partie du site comme patrimoine culturel national. De nos jours, les fouilles continuent, tandis que les vestiges trouvés sont protégés et dans le programme du concours d'idées, il est prévu de les rendre accessible au public.

- *Missions et lignes directrices du concours*

Le symposium scientifique tenu en 2022 a servi de base pour la définition des missions et lignes directrices du concours d'idées. Sept lignes directrices fondamentales se sont dégagées des analyses et ont servies comme cadre pour le concours d'idées :

1. Paysage patrimoine
2. Protection vestiges
3. Allée tilleuls
4. Circuit Mansfeld
5. Verger urbain
6. Mansfeld-les-Bains
7. Quartier vivant



De plus, l'importance d'une approche urbanistique (architecture, paysage, programmation...) est mise en avant, pour assurer que les aspects de mobilité, d'environnement, de relation et de complémentarité avec les autres quartiers de la capitale sont traités de manière centrale lors du développement du futur projet.

Exposition des cinq projets retenus, annonce des projets retenus

- *Composition du jury*

Le jury est composé par des membres du collège des bourgmestre et échevins, des représentants de la Direction Architecte et du Service Urbanisme de la Ville de Luxembourg, de l'Institut national pour le patrimoine architectural (INPA), de l'Institut national de recherches archéologiques (INRA), de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI), de l'Administration des Bâtiments publics, et de cinq experts nationaux et internationaux en matière d'histoire des jardins, de protection du patrimoine et en archéologie.

- *Phase II du concours d'idées*

Conformément au règlement du concours, cinq équipes pluridisciplinaires nationales ou internationales se sont qualifiées pour le second tour du concours après que les membres du jury avaient procédé à une analyse précise de tous les projets.

- Becker Architecture & Urbanisme (L)
- Fabeck Architectes (L)
- Kaell Architecte (L)
- Temperaturas extremas Arquitectos (ES)
- Urban Agency + Binario Architectes (DK / B)

- *Exposition des cinq projets avec consultation citoyenne pour les deux projets retenus*

Lors de la dernière séance du jury en mai 2023, et comme le précise également le règlement du concours, deux projets ont été retenus parmi les cinq derniers projets : le bureau d'architecte Kaell Architecte, basé à Luxembourg-Rollingergrund, a su convaincre le jury avec le projet « Logis Mansfeld », et le duo dano-belge Urban Agency + Binario Architectes, en tant que bureau international, a également réussi à convaincre le jury grâce aux nombreux atouts que présente son projet « Renaissance de Mansfeld ».

Dans le contexte d'une exposition, les résidents du quartier de Clausen, de même que toutes les personnes intéressées, sont invitées à consulter les cinq projets et à donner leurs avis sur les deux projets retenus « Logis Mansfeld » et « Renaissance de Mansfeld ». L'exposition aura lieu au *luca - Luxembourg Center for Architecture* du mardi 6 au vendredi 16 juin 2023 (1, rue de la Tour Jacob, L-1831 Grund-Luxembourg ; du mardi au vendredi, de 14h00 à 17h00 ; ouverture exceptionnelle le samedi 10 juin 2023 de 14h00 à 18h00 et le lundi 12 juin 2023 de 14h00 à 17h00). La synthèse de cette consultation sera par la suite prise en considération lors du développement futur des projets retenus dans cette phase du concours.



Contact presse :

Désirée Biver
Communication et relations publiques
Ville de Luxembourg
+352 4796 5014
dbiver@vdl.lu